COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
REPRÉSENTANTS ENVIRONNEMENT
MERCREDI 13 DÉCEMBRE 2017

INTRODUCTION

Le mercredi 13 décembre dans les locaux de la CPDP du débat public "Port de Dunkerque", les maîtres d'ouvrage du projet GridlLink ont rencontré les représentants des associations environnementales du Dunkerquois en présence de Monsieur Jérôme LAURENT, garant de la concertation nommé par la CNDP.

En plus de Monsieur Jérôme LAURENT, étaient présents :

- Nicolas FOURNIER, Président de l'ADELFA
- Michel MARIETTE, vice-Président de l'ADELE
- David BARBER (Elan Energy) accompagné d'un traducteur
- Pascal DERACHE (RTE)
- Lisa BOUDEHENT et Jacques ROMAN (Arcadis)
- Frédéric BUSSELEZ (facilitateur)

Après un tour de table pour que chacun puisse se présenter, Monsieur Jérôme LAURENT a rappelé le contexte de la concertation ; Il a précisé notamment la différence entre "débat public" (projet Cap 2020) et "concertation préalable" (projet GridLink). Dans le premier cas, une commission particulière du débat public organise le processus d'information et de participation du public et rend compte de son déroulement ; pour le projet d'interconnexion électrique, le garant désigné par la CNDP a pour rôle de conseiller les maitres d'ouvrage en matière d'information/participation puis de rendre compte sur la façon dont la concertation s'est déroulée sous leur égide.

Puis David BARBER, pour Elan Energy a exposé les objectifs, les caractéristiques et les impacts attendus du projet GridLink avant de passer la parole à Monsieur Pascal DERACHE, pour RTE, qui concentre son exposé sur le raccordement de GridLink au réseau électrique français.

ECHANGES SUR LE PROJET

Pendant et à l'issue de l'exposé, de nombreux échanges ont eu lieu. Messieurs Nicolas FOURNIER et Michel MARIETTE posent de nombreuses questions.

Comment cela se passe pour le raccordement en Angleterre ?
David BARBER expose que GridLink travaille avec National Grid, l'équivalent de RTE pour le Royaume-Uni.

Quelle est la puissance du raccordement qui passe par le Tunnel sous la manche ?
Pour David BARBER, la puissance de cette interconnexion est de 1 gigawatt.

Est-ce que le coût affiché, 860 millions d'Euros, prend en compte l'ensemble du projet, et notamment le suivi des mesures ERC ("éviter, réduire, compenser") qui seront mises en place ?
Il s'agit bien d'un coût global pour l'ensemble du tracé et des raccordements en France et en Grande-Bretagne, y compris les mesures ERC.

Pourquoi ce projet ? En quoi est-il nécessaire ?
David BARBER explique que le marché de l'énergie en général et de l'électricité en particulier sont en forte évolution ; on peut envisager une augmentation de la demande, par exemple avec le développement des véhicules électriques ; par ailleurs, les ressources en énergie fossile diminuent ; la part du charbon, pour ses impacts sur l'environnement, devrait reculer ; et on assiste à un développement du "renouvelable".
Les approvisionnements seront donc moins prévisibles ; une des solutions pour les sécuriser est de développer des interconnexions entre pays. C'est le souhait de l'Union Européenne.

Est-ce que le raccordement du canal, envisagé dans le cadre de l'extension du port, ne va pas gêner le passage du câble ?
David BARBER précise que les contacts sont réguliers avec les représentants du GPMD ; Il souligne que des études spécifiques seront menées sur ce sujet et que, le cas échéant, il est possible d'enfouir le câble plus profondément (fourreau envisagé à cet endroit à 30/40 mètres de profondeur).

Si on enfouit profondément, comment réparer en cas de problème ?
David BARBER rappelle qu'il s'agit d'une technique maîtrisée. Le câble est enfoui avec un fourreau, ce qui permet de le sortir. Pour le réparer, on coupe le câble en deux endroits, on sort la partie endommagée et on la remplace en introduisant un nouveau câble que l'on raccorde. Cela n'implique pas d'occupation permanente de l'espace sur toute la longueur du tracé. En cas d'incident, les machines et le matériel nécessaires pour la réparation seront entreposés au niveau d'une aire de chantier délimitée sur des terrains au-dessus du câble, de part et d'autre de la section endommagée uniquement.

Quelle est la durée de vie de l'installation ?
David BARBER annonce une durée de vie de 40 à 50 ans.

Il y a déjà eu un câble arraché en mer relativement récemment.
David BARBER s'est renseigné sur cet incident. Il précise qu'en plus de 30 ans, c'est le premier problème ; ce câble là était enfoui, mais pas suffisamment. Il souligne également que, pour la réparation en mer, le principe a été le même que sur terre : couper et remplacer le câble endommagé.

La station de conversion est proche de l'A16 et de la zone de grande industrie, ne faut-il pas craindre un effet domino ? Quel est le risque vis-à-vis du transport de matières dangereuses ?
David BARBER précise qu'il n'y a pas de risque particulier ; il existe des règles en termes de périmètre autour de la station de conversion mais on trouve ce type d'installations partout.

Pourquoi parle-t-on d'une installation "dérogatoire" ?
Pascal DERACHE explique que la mention "dérogatoire" apparaît simplement pour qu'un investisseur privé puisse réaliser l'interconnexion. Il y a une demande d'autorisation instruite par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) et l'autorisation est fixée pour une certaine durée. A terme, il y a soit démontage de la ligne, soit cession à RTE, soit nouvelle dérogation.

Vu l'investissement, pourquoi ne pas installer une surcapacité pour anticiper l'avenir ?
David BARBER comprend cette interrogation mais fait valoir que le projet doit posséder une réalité économique, ne serait-ce que pour être agréé par la CRE ou l'Union Européenne.

Jérôme LAURENT précise qu'à l'issue de la concertation préalable un garant sera nommé pour une concertation tout au long du projet et que, sur la partie RTE, se déroulera une "concertation Fontaine" présidée par le Préfet. A ce titre, Pascal DERACHE indique qu'il souhaite, dans le cadre de la concertation Fontaine, mener un travail spécifique avec les associations environnementales pour définir un fuseau de moindre impact.
Michel MARIETTE remarque qu'une bonne concertation avait été menée à l'occasion de la construction d'un gazoduc norvégien.

Où en est la partie RTE ?
Pascal DERACHE indique les études sont en cours ; d'où le lancement prochain de la "concertation Fontaine".

Avez-vous eu des contacts avec les pêcheurs ?
Une rencontre a eu lieu avec les pêcheurs fin mai (et on les revoit cet après-midi). Il n'y a pas de problème avec le tracé, simplement deux points de vigilance : faire les sondages et les travaux en dehors de la période de pêche à la crevette et à la sole ; réaliser un ensouillement profond pour éviter les problèmes de chalut".

Quels sont les impacts en termes de champ électromagnétique d'un câble enterré ?
Pascal DERACHE rappelle qu'il existe des normes ; à titre de comparaison, un câble a moins d'impact qu'un rasoir ou une tondeuse. A fortiori quand il est enterré. Il renvoie au site internet www.clefdeschamps.info qui apporte des informations complètes sur ces sujets.

David BARBER précise que la conception de GridLink prévoit un système "bi-polaire". Cela signifie que les deux câbles parallèles qui constituent l'ouvrage transmettent l'électricité dans deux sens opposés, ce qui fait que le champ du premier câble est annulé par l'autre.

Les deux maîtres d'ouvrage précisent par ailleurs qu'il n'y a pas de champ électrique.

Michel MARIETTE présente ensuite une série d'enjeux relevés par l'ADELFA sur le projet :

- La traversée, par le câble, des "bancs de Flandre" qui sont réputés très mobiles,
- La nécessité de prêter attention à la zone Natura 2000, à d'éventuelles épaves non encore découvertes à ce jour,
- La possibilité de prévoir un fuseau unique en lien avec le raccordement du projet éolien,
- La possibilité de prévoir un "prédragage" si le câble est enfoui à moins de 2 mètres,
- La question de la saisonnalité des travaux (en lien avec la pêche, les soles, les crevettes grises, les veaux marins…),
- La prise en compte des zones halieutiques, des zones de nourricerie, des zones de mise bas pour les mammifères marins,
- Concernant la zone d'atterrage, la prise en compte d'une côte en érosion constante, d'un trait de côte modifié par un apport volontaire de sable, la préservation de la dune embryonnaire,
- Sur terre, l'utilisation des couloirs techniques, la prise en compte d'une forte salinité des sols, les modalités de croisement avec les réseaux existants, la gestion des déchets générés par le chantier.

CONCLUSION

Jérôme LAURENT remercie les participants pour la richesse des échanges ; précise qu'un compte-rendu de la réunion sera réalisé. Il invite les associations environnementales à formuler avant la fin de la concertation publique, par écrit, sur le site internet, leurs avis et leurs points de vigilance sur le projet, si possible au nom de l'ensemble des associations concernées adhérentes à l'ADELFA.